

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/11/2025

Référence
2025-53

Objet de la délibération
Fixation des tarifs de la brocante des enfants

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	9	12

Date de la convocation
27/10/2025

Date d'affichage
27/10/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE
Le : 06/11/2025

Et

Publication ou notification du :
06/11/2025

L'an 2025 et le 5 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire

Présents :

M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Véronique BIGARD, Laure DEVAUD PINON, Marielle LAMMENS, Nereida LANGE, Agnès TABARY, MM : François GRIMONPREZ, Didier LE SAUX, Michel ODDOS.

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes Myriam GUILMET à Marielle LAMMENS, Laurence ROUSSELET à Agnès TABARY. MM Christian BEZARD à Didier LE SAUX.

Absents : Mme Virginie DUMONT. MM Eric BERTHEMY, Olivier CHEMIN, Gérard LAGARDE.

A été nommé(e) secrétaire : M Didier LE SAUX

Objet de la délibération : Fixation des tarifs de la brocante des enfants

Le Conseil Municipal des Enfants souhaite organiser une brocante pour et par les enfants où seront vendus des jouets, des livrets, des jeux de société et des vêtements pour enfants. L'événement aura lieu à la Maison des Associations, il a donc été décidé qu'une table par famille serait vendue, pour permettre au maximum de famille de participer, dans la limite des places disponibles. L'ensemble des recettes sera reversé à une association caritative.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de fixer les tarifs de vente de cette brocante pour enfants,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'UNANIMITÉ

DE FIXER le tarif de 10 € pour une table,

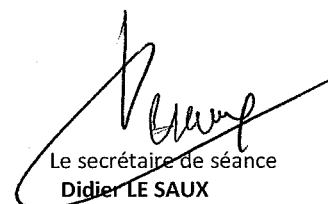
DE DIRE que les recettes seront versées à l'association IMAGINE FOR MARGO.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/11/2025

Le Maire
Adriano BALLARIN



Le secrétaire de séance
Didier LE SAUX